

ARLEBOSC – Conseil municipal du 4 avril 2022, 20 h

Compte-rendu

Présents : Michel Gay, Raphaël Costet, Gilbert Costantini, Elizabeth Meyrand, Johann Palisse, Danielle Mélouki, Claude Régal, Michel André

Excusés : Manon Guironnet, Florian Bachelet

Spectateurs : Jean-François et Claude-Jeanne Michaud

Suivant l'ordre du jour :

I Vote du compte administratif

Présenté par Raphaël Costet, premier adjoint, il est demandé l'approbation du compte de gestion.

- 1- Examen des dépenses de l'année
- 2- Examen des recettes.
- 3- Section d'investissement : examen des dépenses // à la voirie. Précisions sur les 65000 € de goudronnage reportés en 2022. Examen des recettes // subvention de 30 000 € obtenue du département pour l'aire de jeux.

Vote : le maire quitte la pièce. Compte administratif voté à l'unanimité

II Vote des taux de taxes locales

Une augmentation des taxes locales est proposée. Débat autour du bien-fondé de celle-ci dans une période où les augmentations sont multiples. Mais ces taxes n'ont pas augmenté depuis 5 ans.

Simulations : avec une augmentation de 3%, un taux à 37,32 % sur le Bâti et de 79,85 sur le non-bâti, c'est un rapport de 4000 €. Avec une augmentation de 4%, un taux de 37,68 sur le bâti et de 80,62 sur le non-bâti, le rapport est de 5328 €.

Vote pour une augmentation de 3% : 6 pour, 1 abstention.

III Indemnités annuelles perçues par les élus de la commune

Maire : 11901,56 €

Adjoints : 4620,60 €

IV Vote du budget 2022

Fonctionnement/ Dépenses

A noter : débroussaillage mai/août, le CCAS maintenant inclus dans le budget article 6188 (autres frais divers), le GFP de rattachement, article 62876 correspond aux frais de dépôts de permis de construire auprès d'Arche-Aglo.

Les subventions aux associations sont de 165 € pour La chasse, l'AESA, les Anciens Combattants, le Chœur d'Helvie, La belle Epoque, l'ADMAR, de 50 € pour l'ADAPEI départementale, et l'association départementale des Conjointes survivants, de 100 € pour Joie et Amitié et la FNATH (travailleurs handicapés). 2 subventions exceptionnelles ont été votées cette année 50 € pour le club de football de la Croix du Fraysse et 90 € pour la Prévention routière.

A noter : une dépense de 17 000 € pour le gymnase de Saint-Félicien. Arlebosc ne faisait pas partie du groupe de communes qui avait participé à sa création. Le « retard » est à rattraper et une convention a été mise en place avec la municipalité de Saint-Félicien pour mettre à jour les comptes. En 1998, la participation des communes était de 68% pour Saint-Félicien, 12% pour Saint-Victor, 8% pour Colombier-le-Vieux, 4% pour Pailharès et 3% pour Bozas. Celle d'Arlebosc correspond à 4%.

Vote du budget : approuvé à l'unanimité.

V Délibération pour le remboursement d'une facture à un adjoint

20 € de clés payés par un adjoint à rembourser. Remboursement approuvé à l'unanimité.

VI Titularisation d'un membre du personnel communal

Pour conserver son poste à l'agence postale du village, sans perdre son statut dans la fonction publique, il était nécessaire que soit titularisée Géraldine Rousset. Ce qui implique que si la poste ne maintient pas l'agence postale dans le village, Géraldine soit donne sa démission, soit continue d'être embauchée par la commune qui ne peut la licencier. Le contrat avec la poste court jusqu'en 2030 (9 ans) mais la discussion fait apparaître des oppositions entre ceux qui veulent maintenir Géraldine à son poste, ceux qui considèrent que c'est lui accorder un privilège ceux qui trouvent que 2 absents enlèvent de la valeur au vote. Le maire se pose comme favorable à garder Géraldine à son poste et fait remarquer que le vote a déjà été repoussé d'un mois lors du dernier conseil pour avoir le temps de la réflexion.

Vote : 6 voix pour, 2 contre.

Le maire donne ensuite la parole aux spectateurs qui remercient et font remarquer que cela aiderait les habitants de savoir que les taxes n'avaient pas été augmentées depuis des années. Ils expriment aussi leur déception par rapport au Pacte pour la Transition où il n'y a pas eu de suite

DIVERS

- 1- Distribution du bulletin auprès des communes voisines. Répartition.*
- 2- Vérifier si le ramassage scolaire pourrait être étendu jusqu'à la Patonnière l'an prochain.*
- 3- Ouverture des plis pour l'aire de jeux par Cécile Victouron, secrétaire et Hervé CHEYNE, technicien de voirie : seule l'entreprise Brustlein a répondu. Devis accepté.*
- 4- Problème de la porte du cimetière qui ne ferme pas. Changer le système de fermeture.*
- 5- Matinée Travaux pour les élus programmée samedi 16 avril pour enlever souches et barres de fer qui restent après le nettoyage du terrain de foot. Rendez-vous à 9h.*
- 6- Pas de trottoir devant chez Alain Léautey. Sorties difficiles. Mettre une quille ? Deux quilles ? A voir*